

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 19 décembre 2023

N° VA_DEL2023_176

Objet : Création d'une maison de santé pluri-professionnelle au cœur du quartier du Pont-de-Bois

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA, ayant donné pouvoir à Alexis VLANIDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, André LAURENT, Dominique GUERIN étant absents.

La Ville de Villeneuve d'Ascq est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de promotion de la santé pour tous ses habitants quels que soient leur âge ou leur lieu de résidence. La santé des villeneuvois est une priorité, avec pour enjeu principal la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

Un diagnostic territorial de santé réalisé en 2021 a permis de faire un état des lieux de l'existant mais aussi de repérer des besoins en offre de soins sur la commune. Ainsi, le maintien et le développement d'une offre de soins de proximité fait partie des axes prioritaires issus du diagnostic local de santé.

En concertation avec l'ARS (Agence régionale de santé des Hauts-de-France), la CPTS de la Marque (Communauté professionnelle territoriale de santé) et la CPAM de Roubaix – Tourcoing (Caisse primaire d'assurance maladie), le projet d'implantation d'une Maison de Santé pluri professionnelle (MSP) s'est imposé au regard des besoins de santé des habitants du Pont-de-Bois et des quartiers limitrophes.

La CPTS de la Marque regroupe tous les professionnels de santé du secteur Croix-Wasquehal-Villeneuve d'Ascq afin de construire ensemble un projet de santé territorial après avoir établi un diagnostic des besoins en santé de la population. Ses missions sont de :

- Favoriser l'accès à un médecin traitant ;
- Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville ;
- Organiser le parcours pluri professionnels autour du patient ;

- Développer des actions territoriales de prévention ;
- Développer la qualité et la pertinence des soins ;
- Accompagner les professionnels de santé sur le territoire.

La création d'une MSP au cœur de ce quartier, en pleine rénovation urbaine, permettra de répondre d'une part, aux difficultés d'accès aux soins et d'autre part, aux besoins des professionnels de santé en leur permettant de s'investir auprès des habitants, de prendre en charge les problématiques de santé et de mettre en place des actions de prévention.

Pour rappel, la MSP est un mode d'exercice libéral basé sur une équipe de professionnels de santé de 1er recours (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, ...), qui font le choix d'exercer ensemble et de façon coordonnée, au sein d'une même structure sur la base d'une organisation pensée en pluri professionnalité, traduite au sein d'un projet de santé. Une équipe projet doit donc se constituer avec à minima deux médecins généralistes et un professionnel paramédical.

La Ville, accompagnée par l'ARS, la CPTS de la Marque et la CPAM a donc lancé un appel à candidature auprès des professionnels de santé médicaux et paramédicaux du territoire.

La MSP sera installée dans les anciennes cellules commerciales, propriétés de la Ville, sises place Léon Blum d'une surface de 500 m².

Le coût de l'opération de travaux de rénovation et d'aménagement est estimé à 850 000 € imputable sur les exercices 2023 à 2025.

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du vendredi 1 décembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil :

- **d'approuver la création d'une Maison de santé pluri-professionnelle dans les locaux à rénover place Léon Blum ;**
- **de s'engager à inscrire les crédits nécessaires sur les budgets à venir.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 22 décembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231219-199834-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 21 décembre 2023